l'extrême gauche posera demain à la Chambre sur la visite de l'empereur d'Allemagne au Vatican.

Un communiqué officieux aux journaux catholiques dit que ce serait une grosse illusion de leur part s'ils voulaient tirer de la troisième visite de Guillaume II au Vatican d'autres déductions politiques que celles d'ordre intérieur pour l'Allemagne. L'Italie ne doit pas entrer dans des questions dont l'empereur seul doit être le maître. L'Italie reste absolument étrangère aux échanges d'amabilité entre le Vatican et Guillaume II, se bornant à faire les honneurs de la maison, et très heureuse de pouvoir prouver d'une façon incontestable que le chef de l'Eglise catholique est absolument libre à Rome.

MM. BARRERE ET DE BULOW

Rome, 6 mai. — A la réception d'hier soir, au Capitole, on a beaucoup remarqué l'entretien très amical qui a eu lieu entre M. de Bülow et M. Barrère, notre ambassadeur à Rome.

Ce matin, les journaux romains se livrent, à ce sujet, à de nombreux commentaires.

LE DEPART DE L'EMPEREUR

Guillaume II, accompagné du roi Victor-Emmanuel, a quitté le Quirinal à 5 heures, cet après-midi, pour se rendre à la gare. Le départ du Kaiser a eu lieu sans incident.

Faits Divers

HORS RÉGION

Drame passionnel

Constantine, 6 mai. — Un drame passionnel s'est déroulé, la nuit dernière, à Bordj-bou-Arreridj, dans les environs de Constantine.

Un riche propriétaire nommé Zidane, ayant entendu sa femme, auprès de laquelle il était couché, converser à voix basse, se leva et, au bruit qu'il fit, il vit un homme s'enfuir par la fenêtre de la chambre. Zidane put reconnaître le nommé Taldjeni, son voisin. Il étrangla alors sa femme et lui porta plusieurs coups de poignard dans la figure et les yeux.

Son crime accompli, Zidane se rendit chez son voisin Taldjeni et enfonça la porte. Taldjeni était armé d'une matraque ; il en porta un coup à Zidane. Un corps à corps s'ensuivit, à la suite duquel Zidane terrassa et poignarda l'amant de sa femme.

Le meurtrier, arrêté ce matin, a déclaré ne regretter nullement son double crime.

Un soldat assassiné par trois femmes

Mende, 6 mai. — Un crime a été commis, la nuit dernière, vers trois heures du matin, dans un lupanar tenu (rue Traversière-Saint-Dominique), par une femme de réputation marabre, la nommée Lapointe.

Un jeune soldat, pris de boisson, a eu le malheur d'entrer dans cette maison mal famée et a peut-être fait un peu de bruit. Aussitôt, trois mégères, armées de couteaux de boucher, l'ont saisi et l'ont littéralement larding d'effroyables blessures. Puis, lorsqu'il n'a plus donné signe de vie, elles l'ont transporté rue Saint-Dominique, près de la poste et l'ont laissé inanimé au milieu de la boue, sous une pluie torrentielle.

Le malheureux a couché à la belle étoile, et ce n'est qu'à cinq heures du matin que des voisins ont constaté le crime. Il a été transporté à l'hôpital, où il est à l'agonie.

Les meurtrières ont été arrêtées aussitôt et incarcérées aux Centrales, en attendant que le jury statue sur leur peine.

ATTENTAT CONTRE UN MAGISTRAT

Bonneville, 6 mai. — Une tentative criminelle a été commise aujourd'hui au tribunal de Bonneville.

M. Hauvy, substitut du procureur de la République, qui a été blessé à La Roche-sur-Foron, venait de sortir de l'audience, et était occupé à dépouiller son courrier.

A ce moment, un caillou, lancé de la rue, et pesant deux kilogrammes, vint lui effleurer la figure, sans le blesser, d'ailleurs. Un encrier, qui se trouvait sur le bureau, a été brisé et les éclats lancés à quatre mètres.

M. Hauvy s'est aussitôt précipité à la fenêtre, pour découvrir le coupable ; mais il ne put apercevoir qu'un individu qui fuyait, la tête enfoncée dans les épaules.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

Suicide d'une septuagénaire

Paris, 6 mai. — Une vieille dame de 70 ans, Noémie Manière, demeurant, 37, rue Noblet, depuis plus de trente ans, sans famille, perdait il y a quelque temps son unique amie, presque aussi âgée qu'elle, qui se suicidait en se jetant sous un train, à la gare de Clichy.

Depuis cette époque, Mme Manière était tombée dans la plus noire mélancolie. Elle ne mangeait plus et à différentes reprises avait manifesté l'intention d'en finir à son tour avec l'existence.

Hier matin, la concierge n'apercevant pas sa locataire à l'heure habituelle où celle-ci descendait pour faire ses provisions, alla prévenir le commissaire de police, M. Rouffaud.

Le magistrat se rendit au logement occupé par Mme Manière, et fit ouvrir la porte par un serrurier.

La vieille dame était étendue morte sur son lit, autour duquel elle avait disposé six pots à fleurs remplis de charbon de bois.

Mme Manière, qui était riche, avait laissé dans une lettre adressée au commissaire de police des billets de banque destinés à payer son terme.

Elle expliquait que ne pouvant se consoler de la perte de son amie, elle préférait mourir que de rester seule sur la terre.

DANS LA RÉGION

LA GRÈVE DE La Gorgue-Estaires

A LA JUSTICE DE PAIX

Les jeunes gens poursuivis pour infraction à un arrêté du maire interdisant les attroupements, se sont rendus hier à Merville, pour comparaître devant le tribunal de simple police.

L'affaire a été renvoyée à quinzaine pour les débats.

LA JOURNEE A ESTAIRES

Les grévistes ont tenu dans la matinée une réunion générale au siège du Comité de la Grève. Dans cette réunion, les délégués à la conciliation ont exposé la ligne de conduite qu'ils suivront à l'entrevue qui aura lieu aujourd'hui jeudi à trois heures, à l'école communale des garçons de La Gorgue, entre eux et les patrons, devant M. Saudat, juge de paix.

L'assemblée a chargé le Comité de la Grève, de solliciter du Bureau de bienfaisance, des secours en bons de pain et de viande. A cet effet, une lettre a été adressée à M. le maire et à chacun des administrateurs du Bureau de bienfaisance.

Dans l'après-midi, le Comité de la Grève a procédé à la répartition, entre tous les ouvriers et ouvrières, des fonds de la caisse de résistance. Cette opération a été faite dans un ordre parfait et sans le moindre incident.

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Les grévistes qui comparaîtront aujourd'hui devant le tribunal correctionnel d'Hazebrouck seront défendus par Me Escoffier, l'éminent et sympathique avocat de la Cour d'appel de Douai, qui a bien voulu répondre à l'appel du Parti Républicain Socialiste de Lille.

L'audience s'ouvrira à neuf heures.

Notre collaborateur et ami Maurice Monier, assistera aux débats et en rendra compte demain ici.

UNE LETTRE AU MAIRE D'ARMENTIERES

Le Comité de la Grève a adressé au citoyen Daudrumez, maire d'Armentières, la lettre suivante :

« Estaires, le 5 mai 1903.

» Citoyen,

» Nous nous empressons de vous remercier pour l'accueil bienveillant que vous avez réservé aux grévistes de La Gorgue-Estaires. Nous espérons que vous voudrez bien être notre interprète auprès de la population de votre localité, pour lui transmettre l'expression de notre sincère reconnaissance. Nous écrivons en même temps au journal l'*Avenir d'Armentières* qui, dans la crise douloureuse que nous traversons, nous a été d'un si utile et si désintéressé concours, pour que la rédaction puisse donner la publicité nécessaire à nos remerciements vis-à-vis des habitants d'Armentières. Et nous espérons que les gros sous ne nous feront pas défaut si nous devons continuer la lutte.

» Recevez- citoyen, notre salut fraternel.

» *Le Comité de la Grève.* »

SOLIDARITE OUVRIERE

Le citoyen Modeste Virel, président de la section syndicale des mineurs, à Harnes (Pas-de-Calais), nous a adressé la somme de 23 fr. 50, produit d'une quête faite le 1er Mai au profit des grévistes de La Gorgue-Estaires.

Nous avons transmis cette somme au Comité de la Grève, qui nous prie d'être son interprète pour remercier les camarades d'Harnes.

— La chambre syndicale ouvrière des filatures de lin, chanvre et jute de Lille, nous communique l'ordre du jour suivant :

« Le syndicat des filatures de lin, chanvre et jute de Lille et environs, dans sa dernière réunion de commission ;

» Considérant que les prolétaires de l'industrie textile d'Estaires et de La Gorgue sont en lutte pour la défense des intérêts de la classe ouvrière, souhaite que de cette lutte sorte une organisation puissante qui viendra fortifier celles déjà existantes et leur vote la somme de vingt-cinq francs, à titre de premier versement. »

SUICIDE A BRUAY

Dans l'après-midi de lundi, Legay Elise, femme Mayeux Augustin, dit Père Tin, s'est pendue.

L'infortuné mari avait réussi à couper la corde à temps et à ramener la désespérée à la vie, mais elle a succombé mardi dans la journée.

INFANTICIDE A RUMINGHEM

La gendarmerie d'Audruicq a conduit à la maison d'arrêt de Saint-Omer, Marie Manier, âgée de 21 ans, de Ruminghem, inculpée d'infanticide et suppression d'enfant.

LES CONGRÉGATIONS

LES MOINES REBELLES DE LILLE

M. Delalé, juge d'instruction, chargé de l'affaire des Rédemptoristes de la rue des Bourloires, a été informé par le sieur Dupuis, supérieur de l'ordre, que Me Bataille était chargé de leur défense.

Le magistrat a convoqué le frocard pour vendredi matin. L'interrogatoire aura lieu en présence de l'avocat de la congrégation.

LES PERES MARISTES DE VALENCIENNES

Les pères maristes de Valenciennes, dont nous avons raconté les ridicules tentatives de résistance, avaient été touchés par un mandat de comparution du juge d'instruction.

Les pères de Mijolla et Rieu ont daigné se rendre, hier, à 4 heures et demie du soir, à pied, au Palais de Justice, qu'ils ont quitté au quart d'heure après.

Cette courte visite à M. Gobert a dû se borner à l'interrogatoire d'identité et à la désignation d'un avocat.

Leur conseiller breveté, M. Thellier, et son sous-lieutenant, M. Lefèvre René, ont été vraisemblablement choisis pour les guider dans leur pieuse rébellion.

La catastrophe d'Arleux

Le tribunal de première instance de Douai a rendu, hier, les jugements suivants :

Il accorde une somme de 3.500 francs à M. Delattre, docteur en droit à Lille, qui réclamait 22.000 francs.

Quant à M. Castelain, entrepreneur à Malo-les-Bains, qui demandait des dommages-intérêts à libeller, il obtient 4.000 francs.

Un cadavre au quai de Dunkerque

A ROUBAIX

Mardi soir, vers 8 heures, une batelière, à bord du « Volga », Mme Angélique Salangroix, âgée de 42 ans, remarquait près de son bateau en stationnement dans le bassin du canal au quai de Dunkerque, le cadavre d'un homme qui flottait à la surface de l'eau.

Elle s'empressa d'aviser de ce fait l'agent de police Decornet, de service au pont Morel, qui retira le cadavre de l'eau, avec l'aide d'un apprêteur, Georges Pattyn, âgé de 19 ans, demeurant rue Meyerbeer, 125.

Le corps a été transporté à la Morgue à l'Hôtel-Dieu ; c'est celui d'un individu âgé de 45 à 50 ans, paraissant avoir séjourné quinze jours ou trois semaines dans l'eau : voici son signalement : taille 1 m. 68 environ, cheveux et sourcils châtains, légèrement grisonnants, front rond, yeux marrons, nez gros, bouche moyenne, menton rond, visage plein, moustache châtain ; il était vêtu d'un veston et gilet en drap noir, pantalon en velours marron, chemise à carreaux bleus et blancs, cravate en tissu laine à carreaux bleus, blancs, rouges, chaussé de vieux souliers brodequins.

M. le docteur Bole, médecin-légiste, a procédé à l'examen du cadavre.

Le cadavre a été reconnu mercredi après-midi, par M. Marin Truchel, rainoneur, rue du Parc, 36, et par le frère du défunt chez lequel il travaillait.

C'est un nommé Eugène-Louis Boite, âgé de 47 ans, né à Tourcoing, le 3 août 1855, serrurier, demeurant rue du Chemin de fer, 67.

Le mardi 21 avril dernier, Boite s'était rendu à Tourcoing pour y faire diverses commissions, et depuis il n'avait plus reparu. Sa mort semble devoir être attribuée à un accident.

Un noyé au quai de Nantes

A ROUBAIX

Dans la soirée de mardi, vers 7 heures et demie, on a retiré du canal, au quai de Nantes, le corps d'un individu qui a été reconnu aussitôt pour être celui d'Ivon Verthé, âgé de 28 ans, tanneur, demeurant à Wattrelos, rue d'Oran, maisons Duthoit.

Cet individu avait disparu de son domicile depuis le dimanche 26 avril. Verthé vivait seul ; le corps, qui a été examiné par M. le docteur Bole, médecin-légiste, ne porte aucune trace de violences. On suppose que la mort est due à un accident.

M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, qui a procédé aux constatations d'usage, a fait transporter le cadavre à la Morgue de l'Hôtel-Dieu.

La grève des tisserands

A TOURCOING

Il y a aujourd'hui cinq semaines que les tisserands en ameublement de l'usine Lorthiois frères, rue du Petit-Village, à Tourcoing, sont en grève.

Cinq semaines qu'une décision inique des patrons a contraint les ouvriers à user de l'arme terrible qu'est la grève. Nos lecteurs n'ont certainement pas oublié la cause du conflit ; il ne nous paraît cependant pas inutile de la rappeler.

Le jeudi 2 avril, à midi, deux tisserands qui avaient terminé leurs « chaînes » sont congédiés sous prétexte que le travail manque. Aussitôt, leurs camarades — au nombre de 130 environ — se réunissent et, à l'unanimité, décident de réclamer leur réintégration.

Ils estiment que non fondée est l'excuse invoquée par MM. Lorthiois pour remercier ces deux ouvriers. Ceux-ci — et c'est là le vrai motif de leur renvoi — comptent parmi les meilleurs militants de la cause syndicale. Les tisserands comprennent que s'ils laissent accomplir sans résister la brutale décision des patrons, ces derniers ne se feront pas faute de resservir encore l'argument « manque de travail » pour évincer peu à peu de leur personnel les plus fervents syndiqués.

En plus de la réintégration de leurs camarades congédiés, les tisserands ont fait d'empêcher dans l'avenir de nouvelles exécutions, décidèrent de réclamer l'institution d'un roulement de chômage, c'est-à-dire que les ouvriers reprendront les « chaînes » dans l'ordre qu'ils les auront terminées.

Quoi de plus juste, au fait !

Mais non, à ces revendications si légitimes, MM. Lorthiois opposèrent dès le début de la grève, un refus formel. C'est en vain que les ouvriers, dans un louable esprit de conciliation, essayèrent d'amener la fin du conflit, en envoyant délégations sur délégations, puis en provoquant l'intervention de M. Merchiez, juge de paix. Toutes ces démarches se heurtèrent à l'obstination coupable des patrons.

Bien mieux, ces Messieurs, après trois semaines de grève, firent afficher un soir qu'ils licenciaient leur personnel, justifiant ainsi le bonne morale capitaliste : il suffit d'être riches pour avoir raison et ne point céder.

Nous comprenons fort bien qu'une grève ne soit pas pour effrayer ces excellents patrons. Des grèves, chez eux, il en pleut.

Mais nous avons souvenance aussi de celle qui, il y a deux ans, dura douze semaines et se termina par une victoire ouvrière.

En prolongeant pour une question d'amour-propre un conflit préjudiciable à tous, MM. Lorthiois prouvent peut-être qu'ils sont têtus ; ils ne prouvent pas par là qu'ils ont du bon sens.

Qu'ils le sachent bien, les ouvriers ne sont point disposés à céder. Ils ont pour eux le droit et cela suffit pour que l'appui de la population ouvrière ne leur fasse pas défaut.

Nous sommes, en outre, convaincu, qu'il ne se trouvera pas dans toute la région un seul tisserand pour accepter de faire le travail des grévistes.

— Hier, vers 11 heures et demie, à l'issue de la réunion qu'il ont tenue comme d'habitude au siège de leur syndicat, les tisserands se sont formés en cortège et ont parcouru les rues de la ville. La recette faite par les quêteurs qui précédaient le cortège, a été très fructueuse.

La grève du tissage Blondet

A MOUVAUX

Les grévistes de l'usine Blondet nous communiquent la lettre suivante qu'ils adressent au *Journal de Roubaix* :

« Dans son numéro d'hier, le *Journal de Roubaix* qui est comme toujours renseigné par des agents patronaux dont le but consiste à détourner l'opinion publique par les mensonges les plus éhontés, racontait que le quartier de la *Planche-au-Riez*, avait été le théâtre de scènes de désordres regrettables de la part des grévistes de chez Blondet et que ces derniers avaient poussé des huées et proféré des menaces à l'adresse d'un ouvrier qui n'a pas voulu faire cause commune avec ses camarades de travail. Cela est faux, archi-faux.

» Les ouvriers ont reconduit chez lui un traître qui, après avoir pendant 4 semaines fait cause commune avec ses camarades, s'est laissé intimider par les agents patronaux et a repris le travail. Ils ont chanté comme d'habitude des refrains populaires, sans proférer aucune menace, et nous ne voyons pas dans ces faits d'entrave à la liberté du travail, ni en quoi les autorités dont se réclament les agents patronaux, puissent empêcher des scènes qui ne se produisent pas.

Les grévistes de chez Blondet.

Le Bureau International contre la tuberculose

A LILLE

Hier matin, à onze heures dix, les membres du Bureau International pour la lutte contre la tuberculose, sont arrivés à Lille, par train spécial, pour visiter l'Institut Pasteur et le dispensaire antituberculeux Emile Roux.

Ces messieurs venaient de Paris où, depuis le début de la semaine, se tient le Congrès annuel de la Ligue internationale.

Sur les quais de la gare, attendant les visiteurs, on remarquait : Mme Calmette ; M. Guérin, chef de laboratoire à l'Institut Pasteur ; Wœhrel, secrétaire de l'Institut Pasteur et de l'Œuvre Lilloise des Dispensaires antituberculeux.

M. le docteur Calmette, directeur de l'Institut Pasteur et délégué français du Bureau international, arrivait avec ses invités de Paris.

Parmi les notabilités médicales, citons : M. le docteur Pannwitz, secrétaire du Bureau International ; M. le professeur Von Leyden, président des œuvres antituberculeuses allemandes et médecin particulier de l'empereur ; M. le docteur Blumenthal, de Moscou ; M. le docteur Von Schretter, de Vienne ; M. le professeur Letulle ; M. le docteur de Lancastre, de Lisbonne, médecin principal de la reine Amélie ; M. le professeur Landouzy, de Paris ; MM. les docteurs Rordam, de Suède ; Sersiron ; Moller, directeur du sanatorium de Belzig, près Berlin ; de Gounéa, du Brésil ; Espana y Capo, d'Espagne ; Schmidt, de Zurich ; Héron et Raw, de Londres ; Schudt, de Norwège ; Léon Petit, Lebard, Ledoux, Derecq, Séailles, Rénon, Vidal et Leriche, de Paris ; Morel, de Bordeaux ; Baradat, de Cannes ; Barbary, de Nice ; Spillman, de Nancy ; Frémy fils ; Triboulet ; Grillot, d'Autun ; Wolff, de Tours ; etc.

Dans le train spécial se trouvaient également Mmes Von Leyden ; Pannwitz, Crisman, Blumenthal, Letulle, Larrier et Sersiron.

Les membres du Bureau International, conduits par MM. le docteur Calmette et Guérin, ont visité les salles et laboratoires du dispensaire Emile Roux et de l'Institut Pasteur.

M. Calmette a offert un lunch à ses invités, à deux heures et demie de l'après-midi. Divers toasts furent portés par M. Von Leyden, Blumenthal, Schretter, etc.

A quatre heures quinze, les membres du Bureau International quittaient Lille par train spécial, très satisfaits de leur visite.

Audacieux cambriolage chez un officier

A VALENCIENNES

Un cambriolage, qui dénote chez ses auteurs une véritable habileté professionnelle, s'est accompli dans une des rues les plus fréquentées de Valenciennes, dans la maison portant le numéro 80 de la rue Saint-Géry, habitée par M. le capitaine Jacquinot, du 127e de ligne.

Cet officier était parti le jeudi 30 avril au camp de Sissonne.

Là, il fut victime d'un accident de cheval ; il eut une épaule luxée et dut rentrer à Valenciennes.

En entrant chez lui, vers cinq heures du soir, dans la première pièce du rez-de-chaussée, qui lui sert de bureau, M. Jacquinot trouva tous les meubles bouleversés, chaises, fauteuils, bibelots divers, bijoux jetés pêle-mêle.

Les tiroirs du bureau avaient été fracturés : un billet de 100 francs qui se trouvait dans l'un d'eux et le contenu d'un coffret, soit une vingtaine de francs, avaient disparu.

Pendant que l'ordonnance allait prévenir la police, le capitaine continua la visite de son habitation.

Au premier étage le même spectacle l'attendait.

La chambre de façade, était sens dessus dessous ; un bahut était éventré, dans lequel on avait fait main-basse sur des draps, serviettes, mouchoirs, et sur diverses pièces de linge provenant de Mme Jacquinot mère.

La chambre à coucher avait été particulièrement soignée par les cambrioleurs. A défaut sans doute d'une somme d'argent qu'ils comptaient trouver, ils avaient enlevé matelas, édredon, traversin, toute la literie.

M. Michel, commissaire de police, assisté de M. Piques, son secrétaire, arriva bientôt, et fit les constatations.

On chercha alors les traces des habiles filous ; dans la pièce du rez-de-chaussée, on vit qu'ils avaient allumé un quinquet et une bougie, mais aucune effraction aux portes ou aux fenêtres.

On monta jusqu'au grenier et là on s'aperçut que la fenêtre de la mansarde était ouverte et qu'un carreau y avait été brisé.

Continuant ses investigations, la police eut bientôt la clé du mystère.

La maison voisine est inoccupée depuis quelque temps. Au rez-de-chaussée, une vitre défoncée, avait permis l'entrée des malandrins qui, profitant des portes restées ouvertes, étaient allés jusqu'à la mansarde, et, par la fenêtre de celle-ci, s'étaient rendus en suivant le chesneau, jusqu'à la fenêtre voisine.

Une enquête a été immédiatement ouverte pour découvrir les coupables ; elle sera d'autant plus délicate qu'aucun indice n'existe jusqu'alors pour guider les recherches.

Les déclarations de quelques voisins, notamment par M. Boucher, brasseur, qui disent avoir entendu du bruit chez M. Jacquinot, dans la nuit de samedi à dimanche, présentent seules un certain intérêt.

Quant à la façon dont a été opéré le déménagement des objets encombrants, enlevés par les voleurs, on l'ignore également.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du mercredi 6 mai

ABUS DE CONFIANCE A VALENCIENNES

Le sieur Paul-Lucien Huriau, né à Lille le 16 septembre 1875, est entré au service de la maison Houdart et Doisy en mai 1901, et il vendait des farines chez les boulangers de la région pour le compte de cette maison ; il touchait les factures et devait en verser le montant à la maison Houdart et Doisy.

Sur les sommes à lui versées par 34 commerçants, Huriau reconnaît avoir détourné une somme de 43.835 fr. 25, sur laquelle il prétend que 31.835 fr. 25 ont été engloutis, partie par suite de différences faites sur le prix des balles vendues par lui sans autorisation, meilleur marché que le cours de la maison Houdart et Doisy, et partie employées à des besoins personnels, et 12.000 fr. ont été perdus au jeu à Monaco.

Les renseignements recueillis sur Huriau, qui n'a jamais été condamné, ne lui sont pas défavorables.

LES DEBATS

L'impression produite par l'accusé aux débats lui est très favorable. Grand, brun, le front découvert, le regard intelligent et triste, il répond avec déférence aux questions qui lui sont posées, sans chercher à ériger ses faits qui lui sont reprochés. C'est la modicité de ses salaires, 125 francs par mois, plus une minime commission sur les sacs qu'il vendait, qui l'a peu à peu réduit aux coupables extrémités pour lesquelles il se trouve aujourd'hui sur la sellette.

On entend successivement, comme témoins, MM. Michel, commissaire central de Valenciennes qui donne sur Huriau les meilleurs renseignements, sous le rapport de la moralité et de la conduite ; puis M. Henri Doisy, farinier à Noyelles-sur-Escaut, le patron frustré, et M. -B. Lhoumne, comptable à Denain. Après une belle et forte plaidoirie de Me A. D'Hooghe, Huriau est condamné à QUATRE ANS DE PRISON.

INCENDIE VOLONTAIRE A WATTIGNIES

Edouard Vanderwal, âgé de 45 ans, né à Chaussée-Notre-Dame-Louvignies (Belgique), domestique était entré, le 10 novembre 1902, au service du sieur Duhem et de la dame Marie Duhem, sa sœur, cultivateurs à Wattignies. Dans la matinée du 13, il eut une très vive discussion avec la dame Duhem, qui lui obligea de lui régler immédiatement son compte. Il quitta la ferme vers 10 heures. Il avait la veille déclaré à des témoins que dans cette ferme, on traitait les gens plus mal que les bêtes.

De 11 heures à 2 heures et demie, l'accusé but et mangea chez la dame Houvault, cabaretière près la gare. Il sortit un instant, puis revint. La cabaretière l'entendit dire du mal de la famille Duhem. Il partit définitivement vers 3 heures et demie dans la direction de Lille. Du cabaret Houvault au lieu de l'incendie (route de Lille), il y a dix minutes en marchant d'un bon pas.

Vers quatre heures et demie, en passant près des meules du sieur Hocedez, la femme Bailleul vit très distinctement l'accusé près de la première des meules incendiées au moment où le feu prenait à hauteur d'homme. Il se sauva à travers champs, vint rejoindre la route de Lille et continua vers Wattignies. La femme Bailleul ne le quitta pas des yeux et le dénonça aussitôt comme l'auteur de l'incendie.

Vanderwal avait travaillé la veille dans un champ contigu appartenant au sieur Duhem et tout lui permettait de croire que les meules appartenaient à ce dernier. Malgré le témoignage précis et très formel de la dame Bailleul, Vanderwal affirme qu'il n'a pas été près des meules et qu'il n'est même pas entré dans le champ ; ce qu'il a prétendu avoir fait, depuis sa sortie du cabaret Houvault jusqu'au moment de l'incendie, a été reconnu de tous points inexact.

Vanderwal fut arrêté par les habitants de la commune. Il se mit alors à pleurer et dit à un témoin, le sieur Costenoble : « Je regrette ». Il lui avait dit aussi : « Ce sont les meules à Duhem qui brûlent. » Un autre témoin, le sieur Delos, vit au moment où il l'arrêtait, que Vanderwal avait sur les manches des brindilles de paille qu'il cherchait à faire disparaître.

L'accusé conteste tous ces faits sur lesquels les témoins sont absolument précis et concordants. Deux meules ont été incendiées. La Compagnie d'assurances « Le Nord » a payé au sieur Hocedez, propriétaire, une somme de 3.075 francs.

Vanderwal a été condamné, jusqu'ici une seule fois pour vol en 1899, à quarante jours avec sursis. Les renseignements recueillis sur son compte ne sont pas trop défavorables ; il est représenté comme s'adonnant parfois à la boisson et sournois.

LES DEBATS

En dépit des charges accablantes qui pèsent sur lui et qui sont confirmées nettement par les dépositions de plusieurs témoins parmi lesquels MM. Dorge, brigadier de gendarmerie à Seclin, Duhem Henri, cultivateur à Wattignies et Mme Marie Duhem, MM. Hocedez, Costenoble, débitant, Vandenbruck, peintre, etc. ; en dépit de ces charges accablantes, disons-nous, l'accusé nie énergiquement jusqu'au dernier moment qu'il soit coupable. Son avocat Me Pollion, plaidera avec beaucoup de talent la non-culpabilité de son client et l'on pourra, un instant, entrevoir l'acquittement comme possible. Mais le jury revient avec un verdict affirmatif, accordant toutefois les circonstances atténuantes.

Vanderwal est condamné à CINQ ANS DE PRISON ET A DIX ANS D'INTERDICTION DE SEJOUR.

Dernière Heure

GRÈVE DE VERRIERS

Montluçon, 6 mai.— Le travail est suspendu dans les verreries à la suite des faits suivants :

En décembre 1899, il avait été convenu entre les directeurs et les ouvriers que ces derniers feraient 9 heures de présence dans les ateliers et 8 heures 1/2 de travail effectif, une demi-heure leur étant accordée pour le repos.

Ces conditions avaient été observées jusqu'à présent, mais, hier soir, les ouvriers déclarèrent qu'ils ne reprendraient le travail que si on leur accordait une demi-heure de repos supplémentaire.

Les grévistes tentèrent de débaucher leurs camarades de l'équipe de jour et, une heure après, ceux-ci se solidarisaient avec eux. A la relève de ce soir, le directeur ayant refusé d'accepter les revendications des grévistes, le travail a été complètement abandonné.

Le calme est complet. Les verreries de Montluçon occupent 400 ouvriers.

MARCONI A ROME

CHALEUREUSE RECEPTION

Rome, 6 mai. — Des deux Guillaume qui sont arrivés à Rome presque en même temps, Guillaume II, empereur allemand, et Guillaume Marconi, le célèbre télégraphiste, c'est celui-ci qui a été accueilli le plus chaleureusement.

On lui a fait une réception souveraine, à ce prince de la science. Malgré la pluie, qui a d'ordinaire raison des plus ardents à manifester, et bien qu'aucune proclamation n'y eût invité la population, les Romains se sont portés en foule à la gare et dans les rues adjacentes. Marconi arrivait à sept heures du matin. Dès six heures on avait peine à se frayer un passage dans la gare envahie par une foule d'associations, depuis les savants jusqu'aux simples « circoli » populaires venus avec leurs bannières pour saluer la plus récente gloire nationale.

Les ministres s'étaient fait représenter. Le syndic de Rome, le prince Prospero Colonna, est venu en personne souhaiter à Guillaume Marconi la bienvenue dans la ville.

— Je suis fier, a-t-il dit, d'être le premier à venir vous saluer au nom de Rome et de vous exprimer la joie que cause votre visite à la population tout entière.

Marconi, qui ne s'attendait pas à une telle réception, était tellement bouleversé qu'il n'a pu que balbutier : « Grazia ! Grazia ! » en s'inclinant devant le syndic et en saluant la foule qui emplissait l'immense vaisseau du Termini de ses acclamations enthousiastes.

Sans lui permettre de se rendre à la salle d'honneur pour un échange de discours selon l'étiquette, la foule s'empare alors de Marconi, et le porte en triomphe jusqu'à sa voiture. A son arrivée à l'hôtel, le jeune savant a dû encore se montrer au balcon à mainte reprise et saluer les groupes qui se renouvelaient sans cesse et poussaient des vivats sous les fenêtres.

Un ouvrier enseveli pendant 51 jours

Kockow, 6 mai. — L'oubli s'était fait sur l'accident qui désolait, il y a deux mois, la mine de Boulatren et le travail avait été repris.

Or, il y a deux jours, des ouvriers qui travaillaient près de la galerie éboulée, perçurent distinctement des gémissements provenant de la mine. Après avoir activement poursuivi le déblaiement, grande fut leur surprise en mettant au jour un véritable squelette vivant qui n'était autre qu'un nommé Serachine, compté au nombre des victimes de l'accident qui s'était produit deux mois auparavant.

Ce malheureux était resté exactement 51 jours au fond de la mine. On n'explique ce fait curieux que par un phénomène prolongé de léthargie.

L'état du malheureux ouvrier, quoique grave, n'est pas désespéré et on croit pouvoir le remettre promptement sur pieds.

FEUILLETON DU 8 MAI 1903. — N° 37

LA BUVEUSE DE LARMES

PAR

Pierre DÉCOURCELLE

PREMIERE PARTIE

Un silence profond, au milieu duquel on n'entendait que le rauque murmure de l'agonisante, régnait dans la grande chambre.

Lydia s'était agenouillée au chevet du lit et les lèvres se collèrent dans un baiser aux mains de sa mère, qui demeurait inerte, insensible. Mais, par une dépravation effroyable de l'esprit de la marquise, ce n'était pas la scène tragique qui avait lieu devant elle et où elle jouait un rôle qu'évoquait sa pensée.

Non ! tandis qu'aux pieds de cette mère qui l'avait tant aimée, elle semblait prostrée dans la douleur, c'était une autre nuit qu'elle revoyait, la nuit coupable où elle faisait échapper l'amant de la comtesse, le beau baron de Saint-Christol, qui devait plus tard être aussi son amant.

Tous les détails de ce moment tragique et grotesque étaient présents à sa mémoire : la baronne qu'elle soignait sur le petit canapé encore placé au même endroit, le mari apparaissant gaillard et inconscient par la porte d'entrée, enfin tout le comique odieux de cette scène qui devait avoir de si graves et de si cruelles conséquences, et dont cette fin prématurée et navrante de sa mère était certainement un des résultats.

Et la mort qui planait en ce moment dans cette chambre, et le souffle haletant de la mourante, et la vue de cette femme, jeune encore, que la souffrance avait émaciée et que tuait peut-être le remords, rien n'appelait le repentir dans le cœur dénaturé de Lydia.

Cependant l'agonie se poursuivait.

Le médecin s'avança d'un pas, comme pour saisir la seconde suprême du dernier souffle. Mais à ce moment, tout à coup, la comtesse se dressa sur son séant.

Ses yeux, déjà vitreux, s'ouvrirent d'une grandeur démesurée et se fixèrent sur Eliane, debout devant elle...

Elle murmura :

— Adieu !... Eliane... Sois heureuse, mon enfant. Ta mère... te bénit !...

Lydia s'était relevée... La mourante, qui ne l'avait pas aperçue encore, la vit...

Alors, dans un effort désespéré ainsi que pour repousser une apparition effrayante, elle jeta les mains en avant, les agitant comme si elle écartait un ennemi ou un spectre...

Et, poussant un cri horrible, elle retomba sur son oreiller...

— Mme la comtesse de Rochemaure n'est plus ! dit le médecin d'une voix lente et solennelle.

— Priez pour elle ! ajouta le curé, tandis qu'il abaissait du doigt les paupières du cadavre.

XIII

Fin de rêve

L'ouverture de la succession de la comtesse Raphaèle ne donna lieu à aucun incident.

Excepté des legs nombreux à ses anciens serviteurs et à des œuvres de bienfaisance, elle ne disposait particulièrement de rien à l'égard de ses deux filles.

Le duc avait pensé que dans la division de la fortune, Eliane prendrait pour sa part le château de Rochemaure, où s'étaient écoulées son enfance et sa jeunesse, et auquel devaient la rattacher tant de souvenirs. Mais celle-ci manifesta, au contraire, une profonde répulsion à cet accord, donnant comme prétexte que précisément le château, en lui rappelant la pauvre chanoinesse de Puy-Guillaume, évoquait en elle des pensées trop tristes.

Lydia garda donc le domaine, abandonnant en place l'hôtel de la rue de Bellechasse dont la valeur était à peu près équivalente.

Le duc et la duchesse de Fiermont restèrent peu de temps à Rochemaure.

Tandis que Lydia s'y établissait afin d'y séjourner pendant le temps de son deuil, qu'elle ne voulait point passer à Paris ou à Lisbonne, le duc et Eliane regagnèrent Saint-Pétersbourg, où le diplomate avait merveilleusement réussi et s'appliquait, avec la plus grande discrétion et un tact qui devait plus tard porter ses fruits, à jeter les bases d'un rapprochement étroit et intime entre deux nations que réunissent tant de communautés d'intérêts, de goûts, de sentiments, de sympathies, et aussi de haines.

Au bout de trois mois passés à Rochemaure, la marquise de Santarem dut reconnaître qu'elle s'y ennuyait prodigieusement et que la solitude à laquelle la condamnait son deuil était en réalité bien pénible.

Depuis six semaines déjà, le marquis avait regagné son gouvernement, et pour la première fois, depuis leur mariage, Lydia avait été presque un moment tentée de regretter son départ.

Elle ne pouvait cependant pas retourner à Paris, dont les fêtes lui étaient naturellement interdites, et lui causaient moins de regret de loin que si elle eût été à quelques pas de leurs splendeurs, entendant leurs échos et soupirant de n'y pas briller.

D'autre part, elle ne pouvait pas non plus s'en aller en voyage, traîner ses vêtements noirs d'hôtel en hôtel ; et la saison s'opposait à une installation quelconque dans une ville d'eaux, qui aurait d'ailleurs eu pour elle les même inconvénients qu'un séjour à Paris.

Non... Il fallait qu'elle se sacrifiât aux usages et se résignât. Mais le sacrifice lui paraissait dur !

Elle avait cependant usé de toutes les distractions compatibles à sa situation. Aussitôt après le départ du marquis elle n'avait pas hésité à faire venir son amant auprès d'elle. Quelque peu folâtre que fût la compagnie du jeune Breton, c'était au moins une distraction.

Yves de Kéroland, de plus en plus amoureux, s'était donc établi, sous couleur de chasse, dans une gentilhommière qui se trouvait à louer à quelque distance de Rochemaure ; et, sous le prétexte facile d'un voisinage fortuit, il fréquentait le château le plus souvent qu'il lui était possible. Mais vraiment, maintenant que le petit tapage causé par l'enlèvement du jeune homme à Lina Rémy s'était apaisé, cette liaison ne donnait plus à Lydia qu'un très mince plaisir.

Vingt fois elle eût renvoyé le jeune homme si elle n'avait craint davantage encore une solitude complète.

Il ne lui restait que la ressource de le tourmenter, — pour passer le temps — et ne s'en faisait pas faute.

Dans son désir de se désennuyer, la nouvelle châtelaine était allée jusqu'à tenter de s'occuper d'affaires.

Mais cette besogne ardue l'avait bientôt fatiguée, et elle y avait renoncé.

Elle s'était alors rejetée sur la charité.

Se rappelant qu'Eliane autrefois, que sa mère depuis trouvaient une grande joie à visiter les pauvres et les malades et à leur apporter elles-m